

CHAPITRE III : L'ADMINISTRATION DE L'EGLISE

La Révélation de Dieu pour le salut de l'humanité comporte, entre autre un grand mystère : par sa grâce, Dieu fait de l'homme un collaborateur. Cela a commencé depuis la création du monde. Dieu demande à l'homme de donner un nom à toutes les créatures (Gen.2 : 19). Cette grâce de Dieu, faisant de l'homme son collaborateur, se renouvelle au niveau de la rédemption. Touché par la situation misérable de l'humanité pécheresse, Dieu lui promet un Sauveur. Le fait de couvrir la nudité d'Adam et Eve par la peau d'un animal (tout de suite après la chute), présage déjà cela.

Mais plus tard, pour accomplir cette promesse divine, Dieu va s'associer l'homme. D'abord, il y a eu des types de Jésus-Christ : ce sont des hommes ; par exemple le roi David (Ac.2 : 25-31).

La naissance de notre Seigneur Jésus-Christ est la plus grande manifestation de la participation de l'homme à l'œuvre de Dieu : Jésus-Christ est né d'une femme (Gal.4 : 4 ; Rom.1 : 3). Mais ce n'est pas tout.

Les Saintes Ecritures

La Bible, contrairement à la présentation d'autres livres "sacrés", n'est pas tombé du ciel ! Quoique parfaitement parole de Dieu, elle est transmise par des hommes : Dieu en effet, a employé des auteurs humains pour exprimer sa pensée (2Pi.1 : 21 ; 2Tim.3 : 16).

L'Eglise elle-même est "à la fois divine et humaine"¹. Elle constitue donc un événement, et en même temps une association de personnes : des hommes et des femmes, des jeunes et des enfants, des vieux et des vieillards. Comme telle, l'église, au niveau local comme au niveau national et international, a besoin d'être organisée et administrée. D'où l'utilité d'un cours sur **l'administration** de l'Eglise, dans les institutions de formation des Ministres de l'Evangile.

Définition : « Direction d'Affaires Publiques ou Privées, et Gestion de leurs biens ».

Administrer, c'est gérer un certain nombre de biens : le personnel, des biens matériels, le temps et l'argent, meubles et immeubles.

L'organisation administrative peut être conçue principalement selon trois modèles : la centralisation, la déconcentration et la décentralisation.

1- La centralisation

Elle consiste à assembler le pouvoir et la compétence dans la capitale ou au siège entre les mains des Ministres et des hauts fonctionnaires. On réduit donc les zones d'actions des collectivités locales. Ce modèles équivaut dans l'Eglise, à l'épiscopalisme qui est un système monarchique ou aristocratique selon les cas.

2- La déconcentration

Elle ressemble à la première, dans ce sens qu'elle aussi a un pouvoir central. Et, quoiqu'elle confie des missions étendues aux services régionaux, ceux-ci

¹ Buhler, l'Eglise locale, éd. Farel, Fontenay-Sous-Bois Cedex, édition révisée, 1985, p.27

« restent étroitement dépendants du pouvoir central ». Dans l'Eglise, ce modèle ressemble un peu au presbytérianisme. Du grec = collège des anciens (Lc.22 : 4 ; Ac.22 : 5 ; 1Tim.4 : 14). Le presbytérianisme est le modèle du gouvernement ecclésiastique qui a été en vogue dans l'Eglise primitive jusqu'au 2^{ème} siècle après Jésus-Christ. La Direction de l'Eglise est remise à l'assemblée des Ecclésiastiques et des laïcs. C'est le type de gouvernement qui a été encouragé par Jean Calvin.

3- La décentralisation

Elle donne aux élus des collectivités locales, pouvoir et compétence « pour la gestion indépendante de leurs propres affaires ». Le pouvoir central a cependant, un droit de regard dans ce sens qu'il exerce un contrôle des affaires locales.

Ce modèle correspond dans l'Eglise, au congrégationalisme. Du latin "congregatio", ce mot qui est composé de deux expressions : cum (avec, ensemble) et grec, gregis (troupeau). Ces deux mots ont donné le verbe "congregare" qui signifie : "se réunir, se mettre ensemble". Ainsi, congrégation, c'est la réunion des personnes autour d'une même règle de vie.

Ces termes ont été compris différemment : pour les Catholiques par exemple, la congrégation c'est une commission de cardinaux... Pour les Protestants, la congrégation est synonyme d'une Eglise locale avec une administration locale autonome. Le congrégationalisme est donc un système qui met l'accent sur l'autonomie de la congrégation, de la Paroisse. La direction de l'église est entre les mains de sa propre administration : elle engage son Pasteur, établit son règlement d'ordre intérieur, prend toutes ses décisions pour la bonne marche de l'église locale. Les laïcs participent largement aux affaires de l'église.

Mais ici ce qu'on peut signaler comme point négatif, c'est la confusion que cela crée entre les Pasteurs et les laïcs. D'autre part, les efforts des églises sont dispersés et elles sont par conséquent impuissantes. Par ailleurs, les décisions prises au niveau régional ou national, ne sont pas appliquées au niveau local. Toutes ces définitions nous amènent à nous poser une question : Quel est le système ecclésial qui peut être à la fois biblique et convenable à l'Eglise de Jésus-Christ en Afrique ?

La déconcentration est plus proche de la réalité biblique et convient mieux à l'Eglise de Jésus-Christ en Afrique, pour plusieurs raisons : le caractère collectif de l'Africain ; la puissance de l'ensemble : « l'union fait la force » ; l'autorité centrale joue un rôle prépondérant et salutaire dans certaines situations des églises locales, etc. L'expérience nous montre que parfois des conflits naissent et se développent entre le Pasteur et la congrégation. Ils ont, alors, pour régler ces conflits, besoin d'un arbitre de taille. Quand il y a une autorité centrale reconnue, elle intervient efficacement pour rétablir l'ordre dans la communauté. Mais cela fait souvent défaut, dans les communautés du type congrégationalistes.

A ce qui précède, il convient d'ajouter l'éclairage que nous donne l'exercice de la pastorale dans l'Eglise primitive.

I. Le sens biblique de la Pastorale

1) L'exégèse des textes de base

Pour déceler le sens de la Pastorale, il faut nous référer à deux sources spirituelles : le N.T. et l'histoire de l'Eglise. Aussi, nous allons procéder à un travail

exégétique de quelques textes bibliques. Ensuite, nous allons analyser la Pastorale exercée au cours des deux premiers siècles, dans l'Église primitive. Ce qui nous permettra de dégager un enseignement.

2) L'exégèse de Jean 21 : 15-17 ; Actes 20 : 28

Les termes grecs employés dans ces deux textes sont : « boscô et Poïmanéô ». Boscô signifie faire paître, enseigner (collectif ou privé). Poïmanéô lui a trois sens : D'abord il veut dire faire paître, mener paître ; ensuite il signifie aussi conduire, diriger ; et enfin ce mot se rapporte à élever, soigner.

Ces termes désignent la fonction d'un berger à l'égard de son troupeau. Mais, au sens figuré, spirituel, la Bible les emploie pour signifier la fonction du Pasteur dans son église ; ses devoirs à l'égard des fidèles tant sur le plan collectif qu'individuel. Dans Jn.21 : 15-17, le Seigneur Jésus emploie deux termes différents "boscô" et "poïmanéô" pour exprimer deux aspects complémentaires de la même fonction.

Conduire : Terme qui désigne le gouvernement de l'Église dans l'ensemble. Mais, Il emploie "faire paître, enseigner", pour montrer que les responsabilités administratives du Pasteur ne doivent pas l'empêcher de « s'occuper de l'enseignement, individuel et collectif des membres de son troupeau »².

Les apôtres ont bien compris cette nécessité. Ainsi, Paul, ayant appliqué cela dans son ministère, pouvait le recommander aux anciens d'Ephèse (Ac.20 : 28-30). Pierre en a fait autant (1Pi.5 : 1-3). Cet aspect de la fonction Pastorale comporte l'autre sens du mot "poïmanéô" qui signifie soigner. Au sens spirituel du terme, cela fait cas à la cure d'âme qui est une méthode thérapeutique spirituelle pratiquée pour diagnostiquer la maladie spirituelle, en vue d'apporter remède. Cela n'est possible que si l'on aime les âmes. Soigner, c'est aussi, au besoin, pratiquer la mise sous discipline. Elle est dans la vie du chrétien ou dans la vie de l'église locale, ce que la chirurgie est dans la thérapeutique médicale. En effet, la mise sous discipline consiste à extraire du corps du Christ le membre malade, bien sûr pour un temps, en vue de le retrouver guéri.

II. La Pastorale exercée au cours des deux premiers siècle dans l'Église primitive

1- Qui exerçait cette autorité ?

L'équipe dirigeante dans l'Église primitive

Le régime de gouvernement dont le Nouveau Testament fait état, c'est le presbytérat. WILLY Rodorf écrit qu'« il est communément admis que le presbytérat chrétien est issu du judaïsme ». En effet, dans chaque communauté synagonale, il y « avait un collège des anciens, Zokénim, qui dirigeait les affaires de la communauté, aussi bien les affaires religieuses que judiciaires. Ils veillaient à ce que la bonne doctrine fut conservée... ». Ce collège était composé de vieillards, des sages, des docteurs. Ce sont les gardiens de la tradition dans la communauté locale.

« Les chrétiens ont trouvé l'institution du presbytérat pour la première fois dans la communauté de Jérusalem » (Willy, op.cit., p.16). Mais, il y a lieu de souligner que le presbytérat avait connu une évolution. En effet, au début,

² Godet, Frédéric, Commentaire sur l'Évangile de Jean, Editions Emmaüs, p.535.

l'organisation comportait uniquement les apôtres et les membres (Ac.4 : 23a). Mais plus tard, les diacres adjoints aux apôtres en raison de la multiplicité des problèmes à régler dans l'Eglise. Plus l'Eglise se développait plus elle donnait davantage de responsabilités aux dirigeants.

On trouve alors, un presbytérat composé des apôtres et des anciens (Ac.15 : 4-6). Certains objectent que les anciens ont été institués après la disparition des "douze". D'autre part, les communautés fondées par l'apôtre Paul en dehors de la Palestine ne connaissaient pas la notion de presbytérat. Les Actes des apôtres auraient commis de l'anachronisme (Willy, p.86).

Mais on peut répliquer, avec force, à cette objection. En effet, Pierre parle d'anciens (1Pi.5 : 1-4). Les apôtres avaient pris soins d'instruire les premiers convertis des communautés, pour qu'ils conservent l'Evangile pur. Ainsi, Polycarpe de Smyrne était instruit et installé par l'apôtre Jean.

Vers la fin du 1^{er} siècle, Clément de Rome, dans sa première épître parle de la présence d'anciens à Rome. Au début du 2^{ème} siècle, Ignace, comme les épîtres Pastorales parlent souvent d'anciens. On connaissait donc à cette époque, le presbytérat en Syrie et en Asie mineure (la Turquie actuelle), p.86.

Nous pouvons dire sans risque de nous tromper, qu'à cette époque, la notion d'installation d'anciens était répandue. Dans ce domaine deux expressions sont employées "ancien" et "évêque". Qu'en est-il au juste ? S'agit-il de deux personnages différents dans la direction de l'Eglise ?

L'apôtre Paul passe souvent d'une expression à l'autre (Tite 1 : 5-7, cf. Ac.20 : 17-26). Clément dans sa lettre aux Corinthiens parle longuement des évêques. (Epître de Clément de Rom.42 : 4-5, 44 : 1-6) (La Didachée, tome I, p.69-71). Mais, il termine son raisonnement par la mention des "anciens", alors qu'il parlait des mêmes personnes. Or, on appelait "anciens" les tous premiers convertis de chaque communauté locale. Disciples des apôtres, ils étaient conservateurs de la foi apostolique dont ils étaient garants de la meilleure interprétation.

On peut donc dire que l'expression "ancien" (presbytérat) se rapporte à la position, alors que "évêque" (épiscopus) se rapporte à sa fonction : par les deux expressions, le N.T. désigne le même personnage. Ainsi, dans l'Eglise primitive se trouvent les Prophètes, les Evangélistes, les Pasteurs et les Docteurs. Le titre d'anciens semble avoir été donné à tous ceux qui exerçaient ces différentes fonctions³. N'est-ce pas ce qui ressort des textes comme Actes 13 : 1-2. Bref, la fonction administrative, dans l'Eglise primitive était une fonction collégiale. Leur fonction comportait deux aspects : aspect administratif et aspect ecclésiastique.

1) Aspect ecclésiastique

Etant formés par les apôtres dépositaires de la tradition apostolique, ils avaient l'estime de tous et jouissaient de l'autorité (WILLY, p.89).

Comme les anciens étaient les gardiens et le garant de la meilleure "interprétation des Ecritures Saintes et les défenseurs de l'orthodoxie contre l'hérésie", d'où leur fonction d'enseignant (Ac.20 : 17-28 ; 1Tim.4 : 16b). Ainsi,

³ Jules-Marcel Nicole, Précis d'histoire de l'Eglise, Ed. de l'Institut Biblique Nogent-Sur-Marne, France 1982, p.18

Papias, avant d'écrire son "interprétation de logia du Seigneur", s'était informé aux pieds des anciens.

Selon Jacques, ils doivent visiter les malades (5 : 14-19). Le passage montre que les anciens pratiquaient le ministère de la cure d'âme et de la prière. On le voit, tout en conservant l'Évangile dans son entier et en le transmettant fidèlement dans sa communauté locale de façon collective, les anciens pratiquaient la sollicitude (Ac.20 : 20). A tout ceci s'ajoute un autre aspect du ministère.

2) Aspect administratif

A la faveur de l'autorité dont les anciens disposaient, « ils ont en même temps une sorte de position de chef parmi les fidèles ». D'autre part, les apôtres se les associaient dans les réunions où l'on prenait les grandes décisions relatives à la vie de l'Église (Ac.15 : 2 ; 4 : 23). Quand Jacques reçoit des personnalités de marque en qualité de premier responsable, colonne de l'Église de Jérusalem, il le fait en compagnie des anciens (Ac.21 : 18). Il convient de souligner que les anciens exerçaient une fonction à la fois spirituelle, administrative et judiciaire.

Est-ce qu'ils exercent un pouvoir central ? Se basant sur deux passages (Ac.11 : 29-30 ; Rom.1 : 8), M. Nicole écrit que « les églises locales semblent avoir été indépendantes les unes vis-à-vis des autres. Leur unité était basée sur l'intérêt mutuel (Rom.15 : 25-27) et non sur une organisation administrative. Elles se soutenaient mutuellement par des dons financiers parfaitement libres et spontanés. Cette façon de faire était d'ailleurs une des caractéristiques de l'Église primitive. Mais, si cela est vrai, cette spontanéité n'excluait pas l'organisation. On sait qu'à la fin du premier siècle ... l'organisation souple mais suffisante a été donnée aux communautés chrétiennes⁴ ».

Par ailleurs, il n'est pas exagéré de dire que les apôtres, les diacres et les anciens qui jouissaient d'une autorité rayonnante, constituaient une équipe centrale à partir de Jérusalem. Ils étaient considérés comme une référence (Ac.15 : 2). Ayant conscience eux-mêmes, ils prenaient souvent part aux activités des communautés naissantes des autres régions (Ac.8 : 14 ; 11 : 22).

Ayant été saisis par Paul et Barnabas au sujet des problèmes posés aux pagano-chrétiens, ils ont organisé le tout premier concile du monde chrétien à Jérusalem (Ac.15 : 1-29).

Leur résolution formulée par écrit, a été apportée à Antioche par une importante délégation (Ac.15 : 22-23).

On peut donc conclure que dans l'Église primitive, une organisation administrative souple, sous forme de la décentralisation était naturellement mise en place. Mais, le collège des apôtres a disparu avec le temps. Plus tard, on ne parlera que des évêques, des diacres et des saints (Phil.1 : 1 ; Rom.16 : 1).

2- L'évolution de la notion, « d'Anciens à Evêques »

Au fil du temps les anciens ont perdu leur grande autorité en raisons de deux situations de faits :

- Le canon des Ecritures était fixé. On n'a plus besoin de tradition orale que seuls les anciens étaient capables de fournir.

⁴ JM Nicole, p.20.

- Dans une région où il y avait plusieurs anciens, une hiérarchie devenait nécessaire. Un d'entre eux était établi comme responsable. Il prend alors le titre d'évêque. Les titres d'« évêques et d'anciens » sont devenus interchangeables au point que Clément de Rome les confondait. Ainsi, « l'épiscopat a remplacé peu à peu le presbytérat dans ses fonctions ». Ignace d'Antioche remarque dans ses lettres que : « l'évêque domine le presbytérat. Les anciens sont seulement des conseillers et parfois ses remplaçants et c'est cette situation qui s'impose ». Le résultat de cette situation, c'est l'importance excessive de l'évêque qui a un domaine très étendu dans l'Eglise Catholique ; et le Pastorat unique dans l'Eglise Protestante.

Mais selon toute analyse, l'administration d'une Eglise doit être une notion dynamique, voire évolutive pour s'adapter au développement de l'Eglise, aux époques et aux milieux. C'est pourquoi le Pasteur doit connaître les lois de la gestion.

III. Le Pasteur et l'exercice de sa fonction

1- Dieu cherche un homme pour administrer son Eglise

Il nous faut d'abord considérer la notion biblique de la personnalité corporative. Dieu, dans tous les domaines et dans une situation donnée, s'est toujours choisi un homme qui prend le devant des affaires en entraînant les autres avec lui : un meneur d'hommes, sans lequel les choses piétinent, marchent à tâtons jusqu'à aboutir au désordre. Cette réalité se dégage tout le long de l'histoire du salut. Plusieurs passages bibliques font état de cela :

- Le roi David, faisant allusion au monde impie qui l'entourait et conscient de sa propre situation fait savoir que Dieu « s'est choisi un homme pieux » (Ps.4 : 4).
- La situation du peuple d'Israël, au temps des prophètes du 8^{ème} siècle avant Jésus-Christ, était sombre ! L'apostasie s'était installée. Sur le plan spirituel et moral, le pays était au bas de l'échelle. Pour relever son peuple apostat, Dieu a éprouvé le besoin de chercher « parmi eux un homme qui élève un mur, qui se tient... devant moi en faveur du pays, afin que je ne le détruise pas... » (Ez.22 : 30 ; Ps.6 : 8).
- Après la déportation du peuple d'Israël en l'an 722, il était resté un faible reste. Mais, ils étaient dans une situation déplorable ! (Néh.1 : 3). Lorsque les temps furent accomplis, Dieu prend la résolution non seulement de redresser la situation de son peuple, mais aussi d'assurer sa sécurité (Néh.2 : 17-18). Alors, Dieu s'est choisi un homme : Néhémie, homme de courage et de foi inébranlable (Néh.1 et 2).
- Le Seigneur Jésus-Christ, pour faire répandre son œuvre salvatrice dans le monde, s'est d'abord choisi un homme ; et l'apôtre Pierre était conscient d'être un élu parmi les élus (Ac.15 : 7) ; Mt.16 : 18-19 ; Jn.21 : 15-17).

Mais, pour que tout cela soit possible, parmi les hommes, et en même temps agréable à Dieu, Dieu s'est d'abord choisi le Saint des saints, Jésus-Christ « car c'est Lui que le Père, que Dieu Lui-même a marqué de son sceau » (Jn.6 : 27b). C'est de Lui qu'il avait été question dans la prophétie d'Ezéchiel lorsque Dieu dit : « J'établirai

sur elles un seul berger, qui fera paître... » (Ez.34 : 23). Et c'est pourquoi il est appelé « Souverain Berger » (1Pi.5 : 4 ; Hébr.13 : 20). S'il est Souverain Berger, c'est qu'il y a des subalternes. C'est pourquoi Il fait don à son Eglise « des Apôtres, des Prophètes, des Evangélistes, des Pasteurs et des Docteurs » (Eph.4 : 11). Les uns sont itinérants (Apôtres, Prophètes et Evangélistes) et les autres sont sédentaires (Pasteurs et Docteurs). Ainsi, pour la vie et l'administration de l'église locale, le Seigneur établit le Pasteur.

2- Le Pasteur, qui est-il ?

Du grec "Poïmène", l'expression signifie au sens propre, paître. Par extension, celui qui conduit, dirige, d'où chef.

Dans l'Ancien Testament, on désignait par ce terme, les principaux dirigeants du pays : les rois, les sacrificateurs et les prophètes (Ez.34 ; Jér.23 : 1, 9-11).

Dans le Nouveau Testament, le titre de Pasteur est implicite dans plusieurs passages, et employé explicitement dans quatre passages (Eph.4 : 11 ; Hébr.13 : 20 ; 1Pi.2 : 25 ; 5 : 4). Le Pasteur tient son autorité de Jésus-Christ, son Maître. Cette autorité dépend rigoureusement de quatre évidences :

- De l'humilité. Et plus il se consacre à Dieu, plus son autorité s'accroît (2Ch.17 : 3-6),
- De l'amour pour Jésus (Ps.37 : 4 ; Jn.14 : 15-16),
- De son effacement devant Jésus (cf. Jn.3 : 30)
- Et de l'appel de Jésus⁵ (Ac.19 : 13-16 ; Marc 3 : 13-15).

Mais ces pensées se découlent des passages suivants : Jn.3 : 30 ; 2Cor.4 : 5. C'est en tant que tel, que le Pasteur est le principal animateur des activités et de la vie de l'église locale. La fonction spirituelle du Pasteur implique quatre responsabilités envers le troupeau de Dieu.

1) Le Pasteur conducteur du troupeau

« Il a la responsabilité de le « conduire en marchant devant lui pour empêcher qu'il s'égaré »⁶. Ici, l'image du berger qui, avec la houlette à la main doit guider son troupeau, est riche d'enseignement. Les anciens, ou Pasteurs-conducteurs ont la responsabilité de guider le peuple de Dieu.

Ce peuple est délivré de la puissance des ténèbres pour être « transporté dans le royaume de son Fils bien aimé » (Col.1 : 13). Cela étant, le peuple de Dieu connaît désormais une nouvelle existence⁷ : il est engagé dans une nouvelle voie : celle de la vérité révélée⁸, souvent encore mal comprise par les fidèles. Les douze eux-mêmes, avant la venue de l'Esprit Saint, avaient une incapacité spirituelle « à comprendre cette nouvelle existence »⁹.

L'eunuque éthiopien avec toute sa volonté de recherche, ne comprenait pas non plus cette voie et avait besoin d'être guidé (Ac.8 : 30-31). Le chemin à parcourir

⁵ Henri d'Espine, « Les anciens, conducteurs de l'Eglise », Cahier théologique N°7 pp.15, 16.

⁶ Henri d'Espine, op.cit, p.14.

⁷ GODET Frédéric, « Commentaire sur l'Evangile de Saint Jean », Edition de l'Imprimerie Nouvelle, Neuchatel 1970, p.80-81.

⁸ Ibid p.329.

⁹ Ibid, p.328.

est long et les risques de s'y égarer ou d'y dépérir sont nombreux¹⁰. Les anciens, avaient donc la responsabilité de conduire les Eglises locales : leur indiquer la bonne direction à suivre. Paul, s'entretenant avec les anciens d'Ephèse, leur a rappelé combien par l'enseignement public et privé ils devaient les instruire et les corriger.

Mais, en plus de l'instruction orale, les anciens doivent être les modèles de la vie sainte. Comme Kurt écrit, « nous ne pouvons rencontrer Christ qu'en l'apôtre... »¹¹. Ainsi, les fidèles n'assimilent et n'aiment l'enseignement donné par les conducteurs qu'en ceux-ci. N'est-ce pas là aussi l'esprit de 1 Timothée 3 : 2-5.

Il est vrai que la responsabilité de guider les fidèles ne saurait se rapporter à de simples indications et conseils spirituels.

2) Le Pasteur fournisseur de la nourriture spirituelle

D'Espine emprunte à la Bible cette métaphore pour mettre en relief l'importance de la Parole de Dieu pour le troupeau. Les conducteurs devaient « pourvoir à sa nourriture en le menant au bon pâturage »¹². Le Seigneur Jésus citant Deutéronome 8 : 3 déclare : « .. L'homme ne vivra pas de pain seulement mais de toute parole qui sort de la bouche de Dieu » (Mt.4 : 4). Cette parole implique une réalité fondamentale : l'homme est un corps et une âme (Gen.2 : 7). Cette dernière a besoin de la nourriture spirituelle. C'est une condition nécessaire pour voir vivre chrétien. Car il ressort des écrits pauliniens et du christianisme primitif, que pour être chrétien authentique, il faut demeurer dans la foi apostolique¹³. Une des raisons de la vivacité de l'Eglise de Jérusalem était que les fidèles « persévéraient dans l'enseignement des apôtres ... » (Ac.2 : 42). Et puisque le fondement posé par les apôtres est si nécessaire pour la nourriture des fidèles, les anciens doivent le maintenir dans les « Eglises locales surtout (par) la prédication »¹⁴. Cependant dans leurs efforts pour répandre et maintenir la tradition apostolique, ils doivent redoubler de vigilance.

3) Le Pasteur défenseur du troupeau

L'unicité et l'importance de la foi apostolique est une raison primordiale pour que les bergers veillent sur le troupeau en « l'avertissant des dangers qui le menacent et en prenant, si besoin est, sa défense »¹⁵. Dans presque toutes les épîtres de Paul, il ne cesse de mettre en garde les responsables locaux contre les faux docteurs et les hérétiques (1Tim.6 : 20 ; Gal.2 : 4 ; Ac.20 : 28-29). Le Seigneur Jésus Lui-même l'avait fait à l'égard de ses disciples (Mt.7 : 15 ; 24 : 11, 24 ; etc.). Les apôtres, Pierre et Jean, ont également pris soin de faire de telles mises en garde (2Pi.2 : 1 ; 1Jn.4 : 1). Il fallait protéger les communautés naissantes contre un double

¹⁰ Ibid, p.81

¹¹ Kurt STADLER, « Les successeurs des apôtres d'après le NT » in Verbum Caro n°71/72 Delachaud et Niestlé 1964, p.73

¹² D'Espine, op., cit., p.14.

¹³ Menoud Philippe, op.cit, p.45.

¹⁴ JulesMarcel Nicole, op.cit., p.24.

¹⁵ Ibid.

danger : la séduction des sectes hérétiques (gnostiques) et la falsification de la pure doctrine apostolique. L'histoire de l'Eglise montre que des pères de l'Eglise apologiste avaient combattu, par la plume, contre plusieurs hérésies et contre les ennemis de la Sainte Vérité¹⁶, par exemple Justin Martyr, par ses deux apologies (l'une en 138-161) dédiée à l'empereur Antonin (et l'autre à Marc Aurél en 161-180), « il donne un tableau très vivant de l'Eglise du second siècle ». Origène, qui écrivit contre Celse, « composa l'apologie la plus profonde du christianisme ». Et l'on pourrait citer aussi Saint Augustin...

4) La sollicitude Pastorale

Dans une église locale, les responsables, sous la direction du Pasteur, doivent prendre soin des brebis qui la composent. Et ils doivent le faire de façon particulière en faveur des plus faibles.

Cet aspect du ministère de la Parole est si important que le Maître Lui-même l'ait recommandé à ses disciples, tout de suite après avoir annoncé la fondation de son Eglise (Mt.18 : 15-18).

Il a illustré cet enseignement, par la parabole de la brebis perdue (Mt.18 : 12-15 ; 18). Dans sa propre action salvatrice, le Seigneur Jésus a su introduire cette dimension personnelle du ministère quoiqu'il ait à sauver le monde entier. Aussi, Il déclare : « Je connais mes brebis et elles me connaissent » (Jn.10 : 14). Une telle connaissance du berger et de la brebis fait naître une familiarité entre eux. Dans une église locale, les fidèles sont en droit de retrouver cette tendresse et cette sollicitude du Maître dans leur berger humain, c'est-à-dire le Pasteur.

L'apôtre Jacques fait prendre conscience aux anciens et aux fidèles de la nécessité de cet aspect du ministère de la Parole (Jac.5 : 14-16).

Paul, l'ayant pratiqué, n'a pas manqué de souligner son importance à l'intention des anciens de Millet (Ac.20 : 20b). En un mot, les Saintes Ecritures soulignent fortement l'importance que revêt la sollicitude dont chaque membre d'une communauté locale doit être l'objet de la part du Pasteur. Lorsqu'elle fait défaut, les fidèles souffrent d'une solitude profonde, tout en étant au sein d'une communauté (Ez.34 : 4).

Mais si elle est pratiquée dans l'amour et pour l'amour de celui qui a donné sa vie pour tous, elle porte des fruits salutaires soit en ramenant un égaré au bercail (Jac.5 : 19-20), soit en aidant les faibles à faire du progrès (Ac.18 : 24-26).

Pour conclure, il faut dire que les bergers du troupeau de Dieu ont pour fonction essentielle, l'enseignement de l'Evangile en public comme en privé pour nourrir les fidèles en vue de leur perfectionnement et leur épanouissement spirituels. Cet enseignement de la Parole comporte plusieurs aspects formant un tout harmonieux et cohérent ; aucun de ces aspects ne doit être négligé !

Ainsi, les dirigeants d'Eglise en Afrique doivent être conscients que tous les aspects de leur ministère forment un ensemble organique, et que la vie de leur église locale dépend absolument de l'accomplissement fidèle de tous ces ministères.

5) Le temps du ministère Pastoral

A mi-temps ou à plein-temps ?

De nos jours, une forme de Pastorat s'installe dans certains pays d'Afrique : c'est le Pastorat à mi-temps ou même, dans certains cas, à un temps très réduit.

¹⁶ Ibid.

En Centrafrique, au Burkina Faso et au Mali, le Pasteur peut être un fonctionnaire de l'Etat (infirmier, gendarme), un gardien ou même un paysan. Ainsi, le Pasteur burkinabé ou malien se doit de cultiver son champ à plein-temps comme le commun des mortels. On le voit, ces Pasteurs n'exercent leur ministère Pastoral que les soirs et les dimanches.

Le constat qui s'impose est que le Pasteur n'est pas disponible pendant la journée en dehors du dimanche. Or, les fidèles peuvent avoir besoin de leur Pasteur même en dehors du dimanche. Comme nous venons de le voir, pour accomplir tous les aspects de son ministère, le Pasteur a besoin du temps pour préparer non seulement des messages du dimanche, mais surtout des cours bibliques, des conférences, etc. Il doit aussi pratiquer la cure d'âme, ou la relation d'aide.

Rentré des champs, de son travail tout fatigué, pourra-t-il se consacrer à ces différentes activités ? Par ailleurs, il y a des réunions administratives auxquelles les Pasteurs doivent prendre part. nous disons que le système de Pastorat à mi-temps ou à temps réduit ne convient pas. Le Pasteur, s'il est appelé par Dieu, s'occupe du troupeau à plein-temps.

6) Dieu suscite les collaborateurs du Pasteur

Le Pasteur, dans sa paroisse, n'est pas un serviteur isolé, unique, seul responsable. Le Seigneur Jésus Lui-même, « l'envoyé plénipotentiaire de Dieu », n'a pas accompli tout seul sa mission¹⁷.

(Guérissez les malades en perspectives Missionnaires, p.54). Mais ayant rassemblé les disciples auprès de lui, « Il en établit douze pour les avoir avec Lui... » (Mc.3 : 14). Ainsi Dieu, dans son plan initial du ministère de la Parole, met des équipes de travail. En effet, le don de serviteurs qu'il a fait à son Eglise « pour le perfectionnement des saints », comporte : des Apôtres, des Prophètes, des Evangélistes, des Pasteurs et des Docteurs (Eph.4 : 11). Le développement de l'Eglise a nécessité la présence d'autres serviteurs pour l'aspect matériel du ministère de la Parole : les anciens, les diacres (Ac.6 : 1-4). Le Pasteur doit savoir faire fonctionner cette équipe en tant qu'administrateur.

IV. Le Pasteur, administrateur de l'Eglise

L'Eglise est une œuvre spirituelle. Comme telle, elle a pour chef suprême Jésus-Christ (Eph.1 : 22 ; Col.1 : 18). Elle est dirigée par le Saint-Esprit (Ac.13 : 2b). A-t-elle besoin d'une administration mise en place par des responsables humains ? Nous répondrons à cette objection en disant que la direction divine de l'Eglise n'exclut pas la responsabilité administrative des hommes. Il en existe des preuves implicites et explicites :

1. **Preuves implicites** : Il semble que l'absence d'un dirigeant établi dans une église locale par exemple peut être cause de désordre. C'est ce qui s'est passé dans une des églises de l'Asie Mineure à laquelle l'apôtre Jean adresse sa troisième lettre (v.9-10). C'est en profitant du fait qu'il n'y avait pas une

¹⁷ Walter Hollonweger « guezsez les malades », in perspectives Missionnaires, p.54.

autorité instituée, que Diotrèphe a usurpé la direction de cette église¹⁸. L'apôtre prend à témoin son bien-aimé Gaius, au nom de l'autorité dont il jouissait, grâce à sa grande piété (v.14). D'autre part, l'expression « pierre angulaire » que la Bible emploie, suggère l'idée de direction. Et partant du fait que Dieu est un Dieu d'ordre, Il veut que l'ordre règne dans son église.

2. Preuves explicites :

Le ministère apostolique, comme fondateur de l'Eglise, « donne aux communautés, la base de leur unité » (Ac.8 : 14-17). L'apôtre Paul servait de trait d'union entre les églises locales issues de son ministère, et le collège des apôtres. D'ailleurs, nous l'avons dit plus haut, l'Eglise de Jérusalem jouait un rôle stratégique dans la vie des églises des autres régions (Ac.15 : 2-4 ; 21 : 18). Le ministère administratif pour l'unité de l'église a pour antécédent historique, la fonction de présidence qu'exerçait à Jérusalem, Jacques, le frère du Seigneur (Ac.15). Et aussi, parmi les charismes que peuvent exercer les croyants dans une église locale, la Bible mentionne celui de la Présidence (Rom.12 : 8 ; 1Thes.5 : 12). Les mots employés sont : « Proïstemi » (Rom.12 : 8 ; 1Thes.5 : 12) et « Kuberneseis » (1Cor.12 : 28).

Il faut signaler que « Kuberneseis » est le verbe dont est dérivé le mot gouvernail (d'un bateau).

Jean Delorme remarque que cela évoque l'image du guidage d'un navire et qu'il paraît « convenir au service de la cohésion et de la bonne marche de la communauté »¹⁹.

Il s'agit donc d'une charge importante qui est confiée au presbytérat ou à ceux d'entre eux qui en ont le charisme : être à la tête, administrer, gouverner la communauté ecclésiale.

Le ministère de la Parole implique donc une responsabilité administrative tant au niveau des communautés locales qu'à l'échelle plus large.

La fonction administrative consiste, ici comme ailleurs, à maîtriser tous les aspects des différentes activités de l'église, en vue de les prévoir, les organiser, les coordonner, les commander et les contrôler. Il s'agit donc de gérer un certain nombre de biens : les personnes, les biens matériels, les meubles et les immeubles, le temps, l'argent.

3- Les qualités d'un vrai administrateur

- Comment doit-on gérer dans l'église ?

Le Pasteur doit savoir communiquer sa vision : (L'exemple de Néhémie, homme de Dieu).

1) La vision de Néhémie

Le vrai dirigeant, c'est celui qui sait avoir des visions. Néhémie était un de ces hommes-là. Un de ses points forts est celui de s'informer (Néh.1 : 1-2). Ce qu'il a entendu et vu produit en lui une vision ; celle-ci l'amène à une action (Néh.2 : 11-15).

¹⁸ Sesboué Bernard, « Ministères et dans l'Eglise » in le Ministère et les ministères selon le N.T. sous la direction de J. Delorme, Ed. du Seuil, Paris 1974, p.28.

¹⁹ Delorme, Jean, le Ministère et les ministères selon le N.T. in Verbum Caro n°71/72, 1964, p.408.

Pour ce faire, il adopte une démarche. La démarche de Néhémie a évolué comme suit : le temps stratégique, l'art de communiquer.

a) Le temps stratégique (2 : 11-16)

Ce temps, passé à l'insu des autres, a permis à Néhémie de savoir ce qu'il y a à faire dans le pays.

b) L'art de communiquer

Comme Boileau le disait, « ce qui se conçoit bien s'énonce clairement et les mots pour le dire viennent aisément ». Ayant bien conçu son plan d'action, Néhémie sait bien le communiquer. Il convient de retenir la méthode de Néhémie : son intervention, ici, comporte un constat et un appel. Il y a deux choses à retenir : il s'adresse à des hommes stratégiques en utilisant l'arme de direction la plus efficace, la persuasion (Néh.2 : 17-18).

2) Les hommes stratégiques

Néhémie s'adresse d'abord à des gens influents (2 : 17), ceux par le moyen desquels il peut atteindre tout le monde. Ce principe biblique est commun à tous les hommes de Dieu : ce qui explique, en partie, la réussite. Exemple, Moïse s'appuyait beaucoup sur les anciens (Ex.4 : 29), l'apôtre Paul également (Ac.20 : 17ss). C'est un exemple à suivre par les Pasteurs. Car cette manière de faire assure une certaine sécurité psychologique et spirituelle. C'est aussi une démarche administrative qui assure et affermit l'autorité du premier responsable, surtout quand il sait faire usage de l'arme de la direction.

3) Le vrai dirigeant sait convaincre

Si vous voulez être suivi, apprenez à convaincre et non à vaincre ! Néhémie, lui, il sait convaincre. Il leur présente les faits de façon claire, sans ambages (v.17a), et lance un appel vibrant. Il renforce son exposé par deux faits convaincant : Dieu était avec lui (v.18a). Or, nous savons ce que le sage avait dit : « Quand l'Eternel approuve les voies d'un homme, Il dispose favorablement à son égard même ses ennemis » (Prov.16 : 7). L'autre fait convainquant, c'est l'approbation du roi (v.18b) ; en effet, c'est lui qui pouvait inspirer la crainte à cette époque-là.

L'appel de Néhémie ne peut pas rester sans suite. Une réponse collective et positive se fait entendre (v.18c). Signalons-le, une parole de conviction et de clarté a toujours été suivie de réaction positive ; (cf. Ac.11 : 18). Pour bien mener des hommes, le dirigeant ne doit pas jouer à une trompette aux sons confus (1Cor.14 : 8), mais en parlant avec clarté. Par ailleurs, il doit savoir fonder ce qu'il dit sur des réalités et non sur l'abstrait. Il faut éviter de parler pour parler !

4- Etre un dirigeant efficace

Il faut savoir créer un environnement de travail, en entretenant une relation de confiance avec les collaborateurs. Cela veut dire aussi que le responsable doit responsabiliser ses collaborateurs ; ce qui leur permettra de s'affirmer. Mais chacun

doit toujours veiller à œuvrer dans la ligne droite de la vision globale que l'équipe doit atteindre. Pour cela, chacun doit savoir développer un esprit d'équipe.

Pourquoi doit-on travailler en équipe ? C'est pour être plus complet et plus efficace. En effet, il est écrit : « comme de bons dispensateurs de diverses grâces de Dieu, que chacun de vous mette au service des autres le don qu'il a reçu » (1Pi.4 : 10 ; cf. 1Cor.12). Et, en travaillant en équipe, nous nous complétons. Quand nous lisons Ac.19 : 1-7, nous voyons une preuve de complémentarité entre le Ministère de l'apôtre Paul et celui d'Apollos. La première dimension de l'équipe au travail, c'est qu'elle soit bien soudée. L'apôtre Paul, en parlant de notre relation avec Dieu, déclare ce qui suit : « ... Nous sommes ouvriers avec Dieu » (1Cor.3 : 9). Dans l'original, le texte grec est clair et plus profond : « sunergoi » ; ce qui veut dire : « coopérer, collaborer, travailler avec... ». Cela se fonde sur une expression dynamique « sumfonéo » qui signifie « s'accorder avec ». Comme on le voit, l'accent est mis d'abord, sur l'union des ouvriers. C'est d'abord, et avant tout, en tant que co-ouvrier qu'ils sont ouvriers avec Dieu. C'est très important ! Car, la bonne entente entre des coéquipiers, est la condition sine qua non de la bénédiction de Dieu (Mt.18 : 19-20 ; Mt.3 : 16).

Un des résultats les plus spectaculaires de l'entente entre des serviteurs « ouvriers avec Dieu », est celui qui s'est manifesté dans l'Eglise d'Antioche, aux temps apostoliques : Dieu se révèle à eux : « ... Le Saint-Esprit dit : mettez-moi à part Barnabas et Saul pour l'œuvre à laquelle je les ai appelés » (Ac.13 : 2). C'est pourquoi, tout serviteur et servante de Dieu doit veiller sur leurs relations personnelles et relations professionnelles avec les autres. Il a intérêt à proscrire les vilains sentiments comme la jalousie, l'hypocrisie et les ressentiments.

1) Que doit-on gérer dans l'Eglise ?

Les éléments constitutifs de l'Eglise :

Nous posons avec F. Bukler, que l'église locale a une double nature : divine et humaine.²⁰

Divine parce que le chrétien est né de l'Esprit de Dieu (Jn.3 : 5-6) et humaine ; car elle est composée d'hommes et de femmes, etc.

2) Le recrutement

La réussite de l'administration des activités de l'église locale dépend de la manière dont le Pasteur va recruter les éléments constitutifs. Il faut savoir ce que le surgissement de l'église locale n'est pas : il n'est pas le prolongement d'une institution fondée une fois pour toute ? Il n'est pas non plus « comme une génération toute spirituelle ». Mais, c'est le fait de l'appel de Jésus-Christ (Rom.1 : 6) et l'action créative de Dieu (1Cor.1 : 2). Ainsi donc chez Paul, la communauté est le fruit d'une création souveraine de Dieu par Jésus-Christ²¹.

Dès lors, en recrutant les éléments constitutifs de l'église locale, le Pasteur doit faire un choix entre deux modes de recrutement possibles. Les Eglises multidinistes adoptent le mode de recrutement dit : « biologique ». C'est-à-dire « on est ajouté au groupe par la naissance ». Mais, compte tenu de la définition de l'apôtre Paul, il convient de recruter par la nouvelle naissance. Car, c'est le Seigneur qui ajoute à son Eglise ceux qui sont sauvés (Ac.2 : 47b).

²⁰ Bukler, « L'Eglise locale », Edition Farel, 2^{ème} Ed. révisées et augmentées, 1985, p.27.

²¹ Pierre Banard, « Ministère et Laïcat chez Saint Paul, in Caro n°71/72, 1964, pp.57, 58.

3) Le baptême d'eau

Son mode de recrutement détermine sa méthode de baptême : ne baptiser que les adultes, croyants sauvés et par immersion. En effet, le chef suprême de l'Eglise pose comme condition d'admission au baptême, la croyance (Mt.28 : 19a ; Mc.16 : 16a). Ainsi l'église locale a pour membre les croyant, devenant par là même, une nouvelle créature (2Cor.5 : 17).

4) Liste des membres

Il est tout à fait logique que le principal responsable de la communauté locale établisse des listes de membres : liste des croyants baptisés, devenus membres officiels de la communauté locale ; liste des futurs membres (les non baptisés qui méritent tous les soins du Pasteur et la liste de tous les enfants). Il faut bien soigner les archives (Esd.4 : 18 ; 6 : 1-5 ; Est.6 : 1-2 ; Mt.2 : 4-6).

En tant que berger du troupeau, responsable spirituel de l'église locale, le Pasteur a le devoir de s'occuper de tous et de chacun sans favoritisme ou acception de personne. Mais, en tant qu'administrateur de la communauté et de ses biens, il doit donner à l'église des structures.

V. L'organisation d'une église locale

Nous sommes ici en face d'un domaine complexe. D'une part, parce que le Nouveau Testament ne nous donne aucun modèle d'organisation d'église pouvant servir de base universelle. D'autre part à cause de ce que nous venons de constater, que l'organisation d'une église doit être souple pour s'adapter aux réalités et aux responsabilités d'un pays donné, d'une région donnée et selon les époques. Elle doit en outre tenir compte des réalités culturelles. Cependant, les Saintes Ecritures nous inspirent certaines activités dont l'importance est d'ordre général. Nous les classons comme suit : Département de la vie de l'église, Evangélisation et Mission, Diaconie, Féminin, et Education Chrétienne.

1- Département de la vie de l'église

L'exercice de la piété est une activité très importante de la vie chrétienne (1Tim.4 : 8). Ce département mettra tout en œuvre pour rendre possible la culture de la piété ; car les passages comme Osée 4 : 6 ; 6 : 6 ; Mt.22 : 29, nous apprennent que l'absence de la connaissance de la Parole de Dieu, est mortelle ! Il faut rendre possible, la culture de la piété par l'enseignement de la Parole :

- Les enseignements bibliques pour l'instruction et l'édification des fidèles,
- La formation des membres aux différents ministères,
- La préparation des candidats aux baptêmes,
- Le ministère de la prière
- Calendriers de la prédication, des réunions, des réunions de prières et des sorties, etc.

2- Département évangélisation et mission

Quand nous parlons de la croissance de l'Eglise, nous devons voir cela dans deux directions : croissance qualitative et croissance quantitative. Si le premier département œuvre pour la croissance qualitative, le dernier doit œuvrer pour le développement numérique de l'Eglise. Il doit donc présenter les projets d'évangélisation avec les méthodes appropriées.

3- Le département de la diaconie

Dans l'Eglise de Jésus-Christ, il faut s'occuper de « tout l'homme ». Or, l'homme est âme et corps. Et comme elle le fait pour l'âme, l'Eglise doit aussi s'intéresser aux besoins naturels des fidèles. Ce département devra offrir les possibilités de service chrétien, autres que ceux de la prédication, l'évangélisation, la cure d'âme et la prière. Ces services seront, entre autres :

- Le Secrétariat de l'Eglise qui devra être un poste à plein-temps, pour travailler très étroitement avec le Pasteur. Il faut aussi que le service de l'information soit bien organisé et bien suivi.
- Assistance aux membres nécessiteux de l'Eglise, aux malades ou infirmes, aux étrangers ;
- Accueil des visiteurs ;

4- Entretien des locaux et des véhicules de l'Eglise

En ce qui concerne cet aspect des choses, nous devons dire ceci : Certain constats nous donnent raison de dire que c'est un des manquements de l'Africain. Il y a une négligence notoire chez l'Africain quant à l'entretien des acquis : meubles, immeubles, véhicules, etc.

- L'économie et les finances : Ce département doit promouvoir les sources de finances, dont la part habituelle des fidèles (dîmes, collectes, dons volontaires, etc.). D'autre part, il faut mettre une comptabilité en place pour une saine gestion des biens de l'Eglise (argent, mobiliers et immobiliers ; 2Cor.8 : 20-21).

5- Un mot sur la dîme

1) L'origine

Le prélèvement de la dîme, c'est le premier devoir du croyant fidèle dans le domaine des dons matériels. Ses origines sont lointaines. Abraham, le père des croyants avait, en son temps déjà, donné la dîme au personnage mystérieux qu'a été Melchisédech : « Abraham lui donna la dîme de tout » (Gen.14 : 20b). On est en droit de penser qu'Abraham a communiqué cela par enseignement à ses enfants ; puisque, plus tard son petit-fils Jacob savait qu'on doit donner la dîme. Aussi, il prononça un vœu en ces termes : « Si le Seigneur est avec moi, s'Il me protège dans la voie où je marche, s'il me donne du pain à manger et des vêtements pour me couvrir ; ... tous les biens que tu m'accorderas, je veux t'en offrir la dîme » (Gen.28 : 20-22b ; « Traduction française du texte hébraïque d'après la version massorétique », p.46).

Plus tard, l'Éternel Dieu institue cela comme droit de propriétaire et les enfants d'Israël devaient respecter cela à la lettre : « Toute dîme de la terre, soient des récoltes de la terre, soit du fruit des arbres, appartient à l'Éternel ; c'est une chose consacrée à l'Éternel » (Lév.27 : 30). Ainsi donc tout être humain qui travaille doit donner la dîme. Même les serviteurs de Dieu à plein temps doivent donner la dîme. Moïse devait parler aux Lévites pour qu'ils prélèvent « une offrande pour l'Éternel, une dîme de la dîme » (Nom.18 : 26b).

En un mot, tout croyant qui reconnaît la souveraineté de Dieu sur toutes choses, doit aussi reconnaître son devoir de donner la dîme comme premier devoir ; il reste à savoir ce qu'il faut donner.

2) De quoi tirer la dîme ?

A cette question, il est aisé de répondre ; car les éléments de réponses sont fournis par la Bible. Déjà aux temps d'Abraham, il est dit qu'il « donna la dîme de tout » (Gen.14 : 20b). Jacob disait, lui aussi, « je te donnerai la dîme de tout ce que tu me donneras » (Gen.28 : 22). Dans ces passages, l'adjectif « tout » englobe toutes ces choses, et le commandement de Dieu sur la dîme n'épargne aucun domaine : la dîme des produits de la terre, les fruits des arbres (Lév.27 : 30-34 ; Néh.13 : 12), le gros et le menu bétail, etc. Donc, de tout ce que l'on peut avoir comme biens matériels, la dîme doit être donnée. On peut s'imaginer que le fruit des dîmes était abondant. Aussi, sa gestion était rigoureuse.

3) La destination des dîmes

Dans l'Ancien Testament, on en faisait deux usages très importants : repas de communion avec Dieu, et pour l'entretien des serviteurs de Dieu.

4) Repas de communion

Il y avait en Israël, une sorte de dîme qui était prélevée de toutes les productions ; offerte à Dieu en signe de gratitude ou de consécration (Deut.14 : 22-27 ; Gen.14 : 20 ; 28 : 22), elle était mise à part chaque année. Cela servait à préparer une festivité cérémonielle et donnait lieu à une réjouissance au niveau familial, tous les ans (Deut.14 : 26b-27). Tout enfant d'Israël devait participer à cette fête de réjouissance, en mangeant devant Dieu (Deut.14 : 23).

Elle était tellement importante, qu'il fallait donner la possibilité à tous d'être présent avec le fruit de leurs champs. Ceux qui étaient loin du lieu de la fête devaient vendre les dîmes en nature, puis venir en acheter sur place (Deut.14 : 24-26). Au bout de trois ans, la fête était plus populaire : elle donnait l'occasion à tous les démunis de participer à ce repas de communion (Deut.14 : 28-29).

Le but de cette solennité annuelle et triennale était de marquer la communion avec l'Éternel.

Mais, c'était surtout pour rappeler à Israël sa relation de dépendance à son Dieu. Ce qui lui enseigne la crainte de Dieu (Deut.14 : 23b). Ceci étant, la communion entre Dieu et son peuple, était la base d'une communion fraternelle entre les membres des différentes familles. Mais, les dîmes servaient à une autre fin. C'est

cette sorte de dîme que M. GUEU et d'autres ont vu. C'est elle qui est abolie avec les lois cérémonielles. Mais, ce n'es pas tout. Il y a une autre sorte de dîme.

5) Pour l'entretien des Serviteur de Dieu

Il y a une autre sorte de dîme que le peuple d'Israël donnait à l'Eternel comme tribut. Selon Malachie, il fallait apporter la dîme pour « qu'il ait de la nourriture dans ma maison » (Mal.3 : 10a). Néhémie nous fait savoir que pour n'avoir pas livré la portion des Lévites, ceux-ci « s'étaient enfuis chacun dans son territoire » (Néh.13 : 10). En effet, l'Eternel Dieu a dit : « Je donne comme possession aux Lévites les dîmes que les enfants d'Israël présenteront à l'Eternel par **élévation**... » (Nom.18 : 24). Donc, la dîme donnée par **élévation** était autre que celle mangée par tous les Israélites. Ce terme « élévation », comme celui de « agiter de côté et d'autre » (Lév.23 : 15), désigne le geste cérémoniel et public pour montrer que la chose appartient à l'Eternel en propre ; et cette sorte de dîme était donnée à Dieu comme droit de propriété. Alors, Dieu a destiné les fruits de la dîme aux Lévites et chantres, etc. Cette brève analyse montre clairement que les dîmes étaient employées pour entretenir les Serviteur de Dieu. Dieu l'a voulu ainsi, car les Lévites n'avaient « ni part ni héritage » comme les autres enfants d'Israël (Deut.14 : 27). Cette liberté vis-à-vis des biens temporels, donnait aux Lévites, une plus grande consécration à Dieu pour leur ministère (Nom.18 : 23). Ils avaient une tâche à accomplir : « Les Lévites feront le service de la tente d'assignation... » (Nom.18 : 23).

Il est intéressant de noter que les Lévites ne se servaient pas eux-mêmes. Dieu est le Dieu d'ordre. Il a été mis en place, une équipe de gestion ayant l'autorité et l'approbation de tous, et qui gérait cette possession de façon judicieuse : elle était « chargée de faire la distribution » (Néh.13 : 13b). Les Serviteurs de l'Eternel ne s'auto-payaient pas. Quelle doit être notre attitude vis-à-vis de la dîme ?

6) La gestion des dîmes

D'abord, les enfants d'Israël devaient l'apporter dans une localité donnée, devant l'Eternel Dieu ; « dans le lieu qu'Il choisira pour y faire résider son nom » (Deut.14 : 22a ; Mal.3 : 10).

D'ailleurs, pour le stockage des fruits de la dîme et d'autres biens, il est question soit d'une grande chambre (Néh.13 : 5) soit d'un magasin : « Tout Juda apporta dans les magasins la dîme du blé, du moût et de l'huile ».

La gestion de ces dîmes n'était pas confiée à n'importe qui. Le peuple de Dieu considère comme important, tous les aspects de l'œuvre de Dieu. Ainsi, dans l'Eglise primitive, la distribution des vivres aux veuves, devait être à la charge des gens « pleins d'Esprit Saint et de sagesse » (Actes 6 : 3). Néhémie, quelques siècles auparavant, avait la même rigueur et le même respect pour les choses de Dieu : il confiait « la surveillance des magasins » comprenant les dîmes, à des hommes de Dieu dignes de confiance, des gens qui « avaient la réputation d'être fidèles » (Néh.13 : 13). Les dîmes recueillies font l'objet d'un soin si sérieux, parce qu'elles étaient destinées à des usages importants comme nous l'avons déjà vu. Mais, est-ce que tout le monde est de cet avis ?

6- L'Eglise d'aujourd'hui et la dîme

1) Pour ou contre la dîme

Aujourd'hui, les avis sont partagés au sujet de la dîme. Il y a d'une part les partisans de la dîme et de l'autre les non partisans. Les partisans croient qu'on doit encore, de nos jours, donner la dîme. Même si tous ceux qui affirment ainsi, ne donnent pas la dîme ou ne le font pas régulièrement, ils n'enseignent ou ne disent rien contre l'offrande de la dîme.

Par contre, les non partisans de la dîme affirment le contraire : de nos jours, ce n'est plus un devoir pour le chrétien de donner la dîme de ses biens. Leur argument, c'est que la dîme, étant une pratique de l'Ancien Testament, serait abolie. D'ailleurs, le Nouveau Testament n'en parle pas. Nous convenons avec eux, que le Nouveau Testament ne livre pas un enseignement systématique ou sous la forme d'une recommandation sur la dîme. Nous citons ici à titre d'exemple M. Théodore NETTAUD GUEU. Dans sa brochure intitulée « Doit-on donner la dîme ? » : il affirme le contraire. Mais nous nous inscrivons en faux contre ces arguments pour plusieurs raisons :

a) La première raison est relative au caractère provisoire de certaines pratiques de l'Ancien Testament.

D'abord, l'argument selon lequel la dîme serait limitée à l'Ancien Testament ne tient pas. Il est vrai qu'il y a des pratiques de l'Ancien Testament qui sont abolies. Cependant, il faut rappeler ici, qu'il y a deux sortes de pratiques : les pratiques cérémonielles et celles recommandées par la loi morale. Les pratiques cérémonielles préfiguraient des réalités à venir, c'est-à-dire le Christ. Et, puisque cette réalité est venue, l'ombre a disparu. Par exemple, le sacrifice d'animaux, et le sabbat. Jésus-Christ « ...l'agneau de Dieu qui ôte le péché du monde » (Jn.1 : 29) est déjà là, donc, plus de sacrifice ; « le fils de l'homme est le maître du sabbat » (Mt.12 : 8). Et, comme tel, il est notre repos (Mt.11 : 28). Il n'y a plus besoin d'observer le sabbat, comme c'était le cas aux temps de Moïse : c'est aboli.

Il n'en est pas le cas de la dîme. Elle n'était pas une préfiguration : elle était une réalité en soi, recommandée par la loi morale. Jésus-Christ a dit : « Ne croyez pas que je sois venu pour abolir la loi ou les prophètes ; je suis venu non pour abolir, mais pour accomplir » (Mt.5 : 17). La dîme n'est donc pas abolie.

b) La deuxième raison, liée à la première, se trouve dans le Nouveau Testament.

Le Seigneur Jésus, en condamnant le formalisme creux des Pharisiens, affirme implicitement, que la dîme est une pratique légale. En effet, Il leur reprochait le fait qu'ils donnaient la dîme de toutes les petites choses en laissant « ce qui est plus important dans la Loi : la justice, la miséricorde et la fidélité ». Et le Seigneur ajoute : « c'est là ce qu'il fallait pratiquer sans négliger les autres » (Mt.23 : 23).

Ici, ce que le Seigneur a condamné, c'est l'hypocrisie : les pratiques extérieures qui ne sont pas inspirées d'une disposition intérieure. On comprend alors aisément, le sens de la remarque du Seigneur : « c'est là ce qu'il fallait pratiquer sans négliger les autres ». Et comme Il venait de faire allusion au paiement de la dîme, on peut comprendre comme suit : « c'est là ce qu'il fallait pratiquer sans négliger la **dîme** ».

La dîme n'est donc pas condamnée par le Seigneur Jésus-Christ.

c) La troisième raison est relative à la souveraineté de Dieu.

Nous avons déjà vu que la dîme présentée à l'Eternel par « élévation » constitue un droit de propriété à Dieu (Nom.18 : 24).

Or, Dieu demeure toujours propriétaire de toutes choses (Lév.27 : 30-32). Ainsi, puisqu'il « est le même hier, aujourd'hui et éternellement » (Héb.13 : 8), la dîme doit être toujours donnée.

d) La quatrième raison

La dîme offerte à Dieu servait à entretenir les Serviteurs de Dieu travaillant à plein temps, que l'Eglise doit entretenir matériellement. Les fruits des dîmes, fidèlement donnés par tous les croyants, ajoutés à d'autres offrandes, constituent des fonds pour payer le traitement des hommes de Dieu. Ainsi, puisque l'Eglise a les mêmes devoirs, les mêmes besoins que le peuple de Dieu dans le passé, les fidèles doivent se faire le devoir sacré, de payer leurs dîmes !

2) Où doit-on donner la dîme ?

Doit-on donner sa dîme où l'on veut, à qui l'on veut ? Ou en faire ce que l'on veut ? Certains fidèles distribuent eux-mêmes leurs dîmes, en les donnant à qui ils veulent. Tantôt à un tel, tantôt à tel autre. Ou même, on projette faire telle chose avec la dîme de tel mois, de telle période ou la dîme de tels revenus. Certaines communautés villageoises préfèrent économiser leurs dîmes pour la construction de leur chapelle ou autre projet en faveur de la communauté.

a) Que faut-il dire à ceux qui agissent de cette manière ?

Cette manière d'employer les dîmes porterait à croire que celles-ci sont données uniquement pour les besoins personnels des Ministres de l'Evangile. Or, l'ensemble de ce que les membres de l'Eglise donne constitue un trésor qui permet à l'Eglise locale de faire face à ses responsabilités. Il peut arriver que l'on soit amené, par conviction intérieure, à offrir sa dîme d'un temps donné, ou une partie à quelqu'un qui se trouve dans le besoin. A part ces quelques exceptions, tous les fidèles doivent veiller à ce que la maison du trésor de l'Eternel soit pourvue.

A la question : « Comment le jeune homme rendra-t-il pur son sentier ? », La réponse est claire : « En se dirigeant d'après ta Parole » (Ps.119 : 9). Le contexte immédiat de ce verset, et même l'enseignement général des Saintes Ecritures montrent que cette réponse n'est pas seulement pour le « **jeune homme** », mais pour tout croyant qui veut plaire à Dieu. Dans le domaine de l'offrande de la dîme aussi, on doit se diriger d'après l'enseignement biblique. Or, il est écrit à ce sujet, « Apportez à la **maison du trésor** toutes les dîmes afin qu'il y ait de la nourriture **dans ma maison** (Mal.3 : 10a). On trouve cette idée dans d'autres passages comme Deutéronome 14 : 24 : l'accent est mis sur le lieu unique choisi ; Néhémie 13 : 12 parle des magasins de stockage des dîmes en nature. Il se dégage donc clairement, l'idée d'un endroit précis où la dîme de toutes choses devait être gérée.

b) Le même système est valable aujourd'hui pour l'Eglise de Jésus-Christ en Afrique et dans le monde : toutes les dîmes, en nature comme en espèce, doivent être données pour être gérées par le département financier de l'Eglise. L'Eglise est organisée, là où cela n'est pas encore fait, les dirigeants d'Eglise doivent veiller à ce que cela soit fait : le système financier doit être au point : Trésoriers et Comptables doivent tout gérer au siège de l'Eglise. Les fruits de la dîme avec ceux des autres offrandes constituent les fonds à gérer pour le fonctionnement des activités de l'Eglise dans son ensemble.

c) Il y a des Serviteurs de Dieu qui commettent une erreur grave dans ce domaine : ils croient que la dîme est la propriété exclusive du Pasteur. Et pour cela les arguments ne manquent pas. « Dans l'Ancien Testament, la dîme appartenait aux Lévites », disent-ils. Effectivement, il est écrit : « je donne comme possession aux Lévites les dîmes... » (Nom.18 : 24). Bref, on cite tout sauf Néhémie 13 : 12-13. En effet, quand Néhémie a dit que « tout Juda apporta dans les magasins la dîme... », il a ajouté : « je confiai la surveillance des magasins à Schélémia, le Sacrificateur, à Tsadok, le scribe et Pedaja, l'un des Lévites... Hanan... car ils avaient la réputation d'être fidèles ». Comme nous l'avons déjà dit, la chose avait été confiée à une équipe de bonne réputation. Et Néhémie précise que ces hommes droits « furent chargés de faire les distributions à leurs frères » (Néh.13 : 12-13). Cela veut dire que les Lévites ne prenaient pas directement ce que Juda apportait dans les magasins : avis aux Responsables d'Eglises d'aujourd'hui ! Même si les Pasteurs pouvaient bénéficier directement de quelques dîmes en nature (un peu d'igname, de riz, de poulet, etc.), ils ne doivent pas s'attribuer systématiquement toutes les dîmes.

d) La dîme que Dieu demande, engage la responsabilité de tous ; tous les fidèles, quelles que soient leurs activités économiques, ils doivent donner la dîme pour ainsi participer à la bonne marche de l'Eglise : tous les fidèles sont des gérants des biens de Dieu (1 Chr.29 : 14). Les Pasteurs avec leurs Responsables financiers, se doivent de gérer ces biens dans la crainte de Dieu et par respect de leurs frères et sœurs. « Car nous recherchons ce qui est bien, non seulement devant le Seigneur, mais aussi devant les hommes » (2 Cor.8 : 21).

Donner la dîme de ses revenus, est pour le chrétien, un acte par lequel il reconnaît que tout ce qu'il possède appartient à Dieu. C'est aussi le signe, qu'il accepte de faire les autres offrandes.

7- Le département féminin

Ici, l'attitude de notre Seigneur Jésus à l'égard de la femme est pour nous une indication. A la différence des rabbins de son temps, Jésus n'avait pas craint d'avoir des femmes parmi ses disciples. Exemple, ses amis : Lazare et ses sœurs (Lc.10 : 38-42). Assistantes : Lc.8 : 1-3. Ses continuateurs, les apôtres ont adopté cette attitude. Ainsi, dans l'Eglise apostolique, des femmes ont joué des rôles importants, notamment Lydie (Ac.16 : 11-16) ; Priscille (Ac.18 : 24-26) etc. Et l'apôtre Paul parla souvent, avec satisfaction, des femmes qui collaboraient avec lui dans l'œuvre du Seigneur (Phil.4 : 3). De la même manière, et pour l'équilibre de la femme, l'Eglise doit tout mettre en œuvre, pour intéresser les femmes aux services chrétiens. Le département féminin donnera à la femme la possibilité de :

- Prendre des initiatives pour la formation de la femme dans l'Eglise ;

- Bien maîtriser, la vie conjugale, l'éducation des enfants ;
- Enseigner la Bible. En bref, l'objectif est que la femme se sente à l'aise dans l'Eglise. Il faut remarquer que, quand la femme est acquise à une cause donnée, elle agit avec détermination et pour longtemps (Lc.8 : 1-3 ; Mt.27 : 55-56, 60-61 ; 28 : 1 ; Lc.23 : 55-56).

Elles assistaient à toutes les étapes des souffrances du Seigneur Jésus-Christ :

- La crucifixion (Mt.27 : 55-56)
- Son enterrement (Lc.23 : 55)
- Embaumer le corps (Mc.16 : 1-4)
- Premières témoins de la résurrection du Seigneur Jésus-Christ (v.5-6)
- Premières Evangélistes (Mt.28 : 8-10)

8- Département de l'éducation chrétienne

Par éducation chrétienne, entendons le fait que l'on doive viser à apprendre aux croyants, le modèle de comportement chrétien, suivant les principes bibliques. En effet, les chrétiens doivent être à même, d'adopter le modèle chrétien de conduite dans tous les aspects de leur vie.

Ce département aura pour rôle de coordonner les activités d'enseignement comme :

- L'école du dimanche (adultes et enfants) ;
- Les groupes d'études bibliques pour jeunes (Flambeaux et Lumières) ;
- La chorale.

9- L'importance de la chorale

1) Il faut montrer brièvement d'où vient la notion de chorale dans nos Eglises. La chorale n'est pas une création des Eglises. La chorale a plutôt une origine céleste. En effet, la louange est une des activités des anges. Nous pouvons comprendre dans ce sens, Esaïe 6 : 1-3. Mais plus explicitement, l'Evangile de Luc nous instruit bien sur cette réalité (2 : 13 : 14). A la naissance du Sauveur du monde, la chorale des anges a chanté !

Le roi David, ayant compris la nécessité de la louange dans le service de Dieu, a pris le temps de l'organiser. Il établit des responsables (1Chr.6 : 31-47 ; 15 : 22 ; 23 : 5).

2) Ainsi, les chorales, dans nos Eglises aujourd'hui, sont une inspiration de ce que nous venons de voir. Aussi, tout responsable d'Eglise, digne de ce nom, doit comprendre l'importance de cette activité diaconale pour bien s'en occuper, comme un instrument de louange à Dieu.

- Les camps des jeunes et des enfants sont des structures par lesquelles l'Eglise peut aider les jeunes. Nous y reviendrons dans le chapitre quatre de cet ouvrage.

Bref, nous ne prétendons pas que cette liste est exhaustive ; mais si tous ces départements fonctionnent, dans une église locale comme il se doit, cette église sera

très vivante. Mais pour le bon fonctionnement de ces départements, il faudra y affecter des gens ayant des charismes correspondants.

VI. L'administration des différents dons dans l'Eglise

Ici le Pasteur, en sa qualité d'administrateur, a un rôle prépondérant à jouer. Mais, tout d'abord : il doit savoir jouer un rôle qui est aussi très important et très déterminant :

1- Son ministère de didascalos ou de ddiaktikos = « capable d'enseigner, apte à instruire »

Dans Ephésiens 4 : 11-12, il ressort clairement que le ministère des principaux ministres doit atteindre un objectif précis : celui du perfectionnement des saints (v.12). Il est question de redresser par l'enseignement de la Parole de Dieu, les fidèles. Le Seigneur dit : « déjà vous êtes purs à cause de la parole que je vous ai annoncée » (Jn.15 : 3). En effet, toute Ecriture étant inspirée de Dieu, est « utile pour enseigner, pour convaincre, pour corriger, pour instruire... ». Par son ministère de l'enseignement, le Pasteur offre aux fidèles, la possibilité d'être perfectionnés. Or, les fidèles, ayant accédé à un certain niveau de perfectionnement, deviennent actifs : « afin que l'homme de Dieu soit accompli et propre à toute bonne œuvre » (2Tim.3 : 17). D'ailleurs, Eph.4 : 12 est explicite. Le premier objectif du ministère pastoral est le perfectionnement. Et cela c'est « en vue de l'œuvre du ministère de l'édification du corps de Christ ». C'est-à-dire que ce perfectionnement a pour but de « mettre les saints en état d'accomplir leur tâche... »²². En effet, « il est essentiel pour la liturgie d'aboutir sur l'action et de contenir les amorces d'un service concret.

Bref, une Pastorale bien exercée, permet aux fidèles de découvrir leurs dons.

2- Le Pasteur alors doit faire preuve de discernement

En collaboration avec l'église il doit savoir concevoir et reconnaître que dans tel ou tel individu, il y a tel don, pour l'affecter à sa juste place. Mais ce n'est pas tout !

3- Pour mieux administrer les dons des fidèles

Le Pasteur doit connaître la valeur des dons. D'une part, il doit comprendre parfaitement l'origine biblique de chaque don spirituel. D'autre part, il doit savoir discerner les principes et vérités bibliques à la lumière desquels tel charisme doit s'exercer. Par ailleurs, en sa qualité de coordinateur de toutes les activités ecclésiastiques, le Pasteur doit pouvoir donner des consignes pour la bonne marche des œuvres.

4- Les dons dits spirituels

Dans les passages comme 1Cor.12 : 4 – 11 ; Rom.12 : 6-8 et 1Pi.4 : 10, il est question de « charisma » qui veut dire grâce accordée, don. Au plan terre à terre ça désigne aussi la « grâce extérieure », c'est-à-dire les charmes de la beauté physique. Ce don est qualifié de « pneu maticos », c'est-à-dire animé, marqué par

²² Henri d'Espine op.cit., p.17.

l'Esprit. Il s'agit en clair des dons, des qualifications ou capacités que Dieu accorde à ses enfants, d'où l'adjectif « spirituel ». Ces dons se manifestent de différentes manières (1Cor.12 : 4-11). L'Esprit de Dieu peut faire aux uns et aux autres le don de bien formuler et dire une prière, un message ou un témoignage bien vivant, savoir exhorter (Rom.12 : 8), etc. Même chez deux ou trois personnes ayant le même don, l'effet, la réalisation sont différents chez l'un et chez l'autre (1Cor.12 : 6a). Mais, il y a d'autres formes de don :

5- La diaconie (Rom.12 : 7a ; 1Pi.4 : 11b ; Ac.6 : 1-3)

Dans ces passages il est question de diaconie. Du grec « diaconia »(Rom.12 : 7a) ou le verbe diaconeine (Ac.6 : 2 ; 1Pi.4 : 11b). Les auteurs sacrés désignent par cela, le « service » c'est une manière de servir Dieu, mais qui touche à quelque aspect matériel. Il sont aussi de dons spirituels. Car que ce soit dans ces passages cités, que ce soit dans Ex.31 : 1-5, c'est l'Esprit Saint qui est à l'origine de ces dons. La différence est que dans le domaine de « diaconie », l'opération porte sur des réalités matérielles, modelables. Dans Ac.6 : 2b, il s'agissait de « servir aux tables ». Dans Ex.31 : 1-5, Betsaleel était rempli de l'Esprit de Dieu, de sagesse, d'intelligence et de savoir pour toutes sortes d'ouvrages... des inventions, de travailler l'or, l'argent », etc.

Aujourd'hui, comme par le passé, le Saint-Esprit fait aux uns le don d'un savoir artistique, d'invention ; aux autres un don musical remarquable (chanter, jouer aux instruments musicaux, etc.). Que ce soit les dons dits « spirituels », que ce soit ceux de « diaconie », Dieu a un but précis : « ... Pour l'utilité commune » (1Cor.12 : 7). C'est-à-dire, « que chacun... mette au service des autres le don qu'il a reçu » (1Pi.4 : 10b). Et, comment cela pourrait-il être possible dans la communauté ? Même s'ils peuvent le faire de façon spontanée et efficace. Le Pasteur, le principal dispensateur des diverses grâces de Dieu, doit jouer un rôle. Pour cela, il doit faire deux choses :

- Se rappeler sans cesse le but de Dieu au sujet des dons : les employer « pour l'utilité commune » (1Cor.12 : 7 ; Ex.31 : 16-21).
- Il doit savoir reconnaître la valeur de chaque don. Il fait sa programmation en se disant : tel frère, ou telle sœur ont tels dons, telles capacités. Dans quel département, pour quelles activités peut-on les employer pour les rendre utiles à l'église ? Ainsi, tous les dons seront exploités, et leur exercice procurera satisfaction et joie à tous les membres. Tel un ingénieur de technique dans une entreprise donnée, fait travailler les ouvriers pour exécuter le plan de l'ingénieur de conception, ainsi le Pasteur doit savoir placer chaque croyant à la place où il saura exercer le don que le Maître a mis en chacun de nous.

VII. Comportement purement administratif

On le voit, pour la bonne marche de l'Eglise, le Pasteur doit remplir pleinement et régulièrement, sa fonction d'administrateur. En tant que tel, il doit :

1- Organiser

La foi dans le Seigneur et la prière n'excluent pas l'organisation. Avant de distribuer le pain aux foules qui l'ont suivi, le Seigneur Jésus-Christ demande à ses

disciples de les organiser (Mc.6 : 39). La veille de ses grandes décisions, Il se retirait sur la montagne ; pour ses déplacements et pour éviter d'être pressé par la foule, le Seigneur « charge ses disciples de tenir toujours à sa disposition une petite barque » (Mc.3 : 9). Avant une tournée, Il envoya des disciples devant Lui (Lc.10 : 1).

Par ailleurs, les responsables doivent faire en sorte, que l'on soit informé suffisamment à temps sur ce qu'on a à faire. Exemple, faire les programmes des différents lieux de cultes au moins un mois à l'avance : ce n'est pas en semaine ou même le samedi qu'il faut informer celui qui va prêcher ! Il ne faut jamais adopter une attitude irresponsable qui consiste à dire que c'est le Saint-Esprit qui fera tout. Dieu nous a jugés dignes de nous confier son travail. Il nous a aussi dotés d'une volonté et d'une intelligence. Sa volonté est que sous la direction du Saint-Esprit, nous prenions nos responsabilités. Mais organiser, c'est aussi voir à l'avance.

2- Prévoir

C'est « organiser d'avance, décider pour l'avenir ». Tout en étant dans le présent ; le vrai responsable doit pouvoir faire des prévisions. On dit même que « diriger c'est prévoir ». Faire des prévisions permet aux dirigeants, de savoir dans quelle direction et comment orienter l'entreprise. Les responsables de l'Eglise de Jésus-Christ, à l'échelle locale comme nationale, doivent faire des prévisions à court, à moyen et à long terme, et cela dans plusieurs domaines.

- La croissance tant sur le plan quantitatif que qualitatif. Ce dernier détail nous permettra de savoir l'effectif de ceux qui sont réellement au service du Seigneur ;
- Le budget annuel, l'économie de l'église ;
- La formation du personnel, en prévoyant les niveaux, suivant l'évolution des mentalités, mais aussi suivant les différentes couches socioprofessionnelles qui composent les églises. Prévoir, exige aussi la gestion judicieuse du temps.

3- Le temps

Les Anglais et Américains qui ont si bien maîtrisé cette richesse que Dieu nous a donnée, disent à juste raison « Time is money », ce qui veut dire « le temps, c'est de l'argent ».

4- La notion africaine du temps

L'Africain, étant un homme pratique et pragmatique, pense et agit dans le concret. Ainsi, sa notion du temps est liée aux événements et phénomènes naturels. Un événement qui se produit, l'arrivée d'un personnage qui a lieu tôt le matin ne s'exprimerait jamais « à six heures ou à sept heures » comme le feraient les Occidentaux, mais en rapport avec le lever du soleil²³. Ceci étant, les Africains sont plus attachés au présent et au passé qu'au futur. Aussi, il n'est pas tellement dans leurs habitudes d'organiser ce qui est dans le futur. Un dicton baoulé illustre bien cela : « Bé dia tyen on bé ka tyen ». Ce qui veut dire : étant dans l'horizon d'aujourd'hui, ne nous occupons pas des affaires de demain. Ce comportement est général. Les Africains n'organisent pas le temps. Le Dr Mbiti écrit : « Les Africains

²³ KOUADJO André les « Ministères dans les Eglises Evangéliques d'Afrique francophone, Thèse Strasbourg 1980, p.48.

attendent le temps »²⁴. Or, les hommes d'Eglise sont des africains. Donc, ils attendent aussi le temps. Mais, il faut une reconversion des mentalités, dans ce domaine aussi.

5- Le respect du temps

Il est grand temps, que les responsables d'Eglises en Afrique fassent une profonde révision de la notion africaine du temps. Ou mieux, ils doivent à changer de mentalité par rapport à cette notion de temps. Ce changement est salutaire pour plusieurs raisons :

- Pour une prise de conscience de l'importance de l'œuvre que le Seigneur nous a confiée : « comme le Père m'a envoyé, moi aussi je vous envoie » (Jn.20 :20-21), dit le Seigneur Jésus-Christ, Chef suprême de l'Eglise.
- Pour un dialogue de culture : il y a aujourd'hui, une tribune ouverte pour le dialogue des cultures et des civilisations. Grâce à ce dialogue, chaque peuple et individu prend conscience de la valeur de sa culture et ce qui lui fait défaut. Il doit emprunter à d'autres, les valeurs qui lui font défaut. Ainsi, entre autres valeurs culturelles, les Africains doivent emprunter de l'homme blanc, la notion de temps, l'amour de la ponctualité et du travail bien fait. Et surtout, l'exemple de notre Seigneur Jésus-Christ. La Bible enseigne le respect du temps. Elle emploie fréquemment le mot : « kairós » = le temps fixé où il faut agir (Mt.24 : 43 ; Mc.12 : 2 ; Lc.12 : 42 ; etc.).

Le Seigneur Jésus nous disait : « il faut que je fasse, tandis qu'il est jour, les œuvres de celui qui m'a envoyé... » (Jn.9 : 4) A l'exemple du Chef suprême de l'Eglise, les responsables d'Eglise doivent savoir, avec Marie de Védrine, que le « temps est un don de Dieu que nous devons recevoir comme tous les autres biens, c'est-à-dire que nous devons nous comporter comme des gérants conscients »²⁵. Mais, ce n'est pas tout d'organiser : il faut suivre l'exécution.

Coordonner (du grec : sunar mologuéo) = s'ajouter bien, être bien ordonné)

« Coordonner » indique l'idée de commander ou organiser ensemble. C'est arranger de manière à mettre les uns à côté des autres sans confusion.

Cela suppose un travail d'équipe, une collaboration. Néhémie avait fait cela lors de la reconstruction de la muraille de Jérusalem (Néh.3).

Or, dans l'Eglise, le travail de Dieu comporte plusieurs aspects. L'administrateur fera en sorte que tout fonctionne en harmonie. Il doit s'assurer que cela se passe ainsi. D'où,

6- Contrôler

Souvent, ce mot fait tiquer. Pour certains, exercer un contrôle n'est pas nécessaire pour « deux raisons » le Saint-Esprit est à l'œuvre en nous tous. D'autre part, contrôler égale signe de manque de confiance dans celui qui est contrôlé. Mais, cela ne tient pas. Il faut objecter comme suit : C'est le Saint-Esprit Lui-même qui établit les responsables humains (Ac.13 : 1-3 ; Rom.12 : 8 = celui qui préside). Par

²⁴ MBITI, John, « Religions et philosophies africaines », Editions Yaoundé 1972, p.29.

²⁵ Marie de Védrine, « Le sens éternel du temps » in Ichthus N°91, avril 1980, p.31.

ailleurs, le contrôle n'exclut pas la confiance, la confiance non plus n'exclut pas le contrôle.

Le contrôle a pour but de vérifier la réalisation et l'efficacité des plans et des programmes de l'Eglise. Cela permet de les consolider ou de les modifier dans le cas échéant. Quant au contrôle dans le domaine des finances, il est nécessaire de faire savoir à la communauté, ce que son argent fait. « car nous recherchons ce qui est bien, non seulement devant le Seigneur, mais aussi devant les hommes » (2Cor.8 : 21). Pour le faire, le responsable a deux méthodes possibles. Ou bien exiger des rapports écrits, aux responsables des ministères, ou bien aller sur les lieux. Tout cela doit se faire dans un rapport fraternel ! (Eph.6 : 5-9).

7- Commander

Commander est un art, et cela fait partie de l'administration de tout travail. C'est un outil psychologique dans les mains de tout administrateur. Le Pasteur n'en fait pas exception. Mais, cet outil, il faut savoir le manier. Pour ce faire, il faut bien le connaître.

1) Ce qu'il n'est pas

Le Seigneur Jésus dit que dans l'Eglise on ne doit pas commander à la manière des grands de ce monde (Mc.10 : 42-45). Les deux verbes qu'il a employés là, sont : « katacuréuo » qui veut dire se rendre maître de, réduire en son pouvoir, mettre sous son joug ; « katézousiazō » qui signifie exercer son pouvoir. Or, mettre quelqu'un sous son joug, a deux sens. Au sens propre, c'est le bois qu'on met sur la tête des bœufs pour les attacher. Au sens figuré c'est une contrainte matérielle ou morale qui pèse lourdement sur celui qui la subit. Ainsi donc, il y a la manière de commander qui consiste à adopter une attitude autoritaire. Le vrai administrateur évite cela.

2) Ce que c'est que commander

En effet, commander quelqu'un veut dire : exercer son autorité sur lui en lui dictant sa conduite. Ici, dans le cadre professionnel, cela indique le rapport entre le premier responsable et ses collaborateurs : il a le droit de leur ordonner les plans d'action, les initiatives, les orientations. Il doit aussi leur communiquer les objectifs à atteindre, comment, dans quel temps cela doit se faire. C'est cela commander. Le Seigneur Jésus Lui-même l'a fait (Jn.15 : 14, 17).

Le Pasteur, en sa qualité d'administrateur a le droit et le devoir de commander pour que l'œuvre de Dieu se fasse. Il doit le faire dans un esprit d'humilité et de service (Mc.10 : 43-44), d'une part. Mais aussi, il le fait comme celui qui supervise tout, d'autre part. A l'exemple de Néhémie, il conçoit, perçoit ce qu'il a à faire (Néh.2 : 16-18). Il doit avoir un enthousiasme contagieux : savoir transmettre sa conviction, l'amour pour le travail et son optimisme. Ce que nous venons de dire vaut pour tous ceux qui, à quelque niveau que ce soit, occupent un poste de responsabilité. Mais, cela ne pourrait se réaliser, que si le responsable a de l'autorité.

3) Qu'est-ce que l'autorité ?

Il ne faut pas confondre l'autorité avec le fait d'adopter une attitude dure, autoritaire, crier sur les gens en leur parlant. « Le chef qui crie, c'est parce qu'il a déjà perdu son autorité » dit un adage. Mais alors, qu'est-ce que c'est ?

4) Source

Dieu : Le Seigneur a déclaré après sa résurrection : « Tout pouvoir m'a été donné dans le ciel et sur la terre », (Mt.28 : 18). Le mot grec employé ici est « exzouzia qui a trois sens,

- Le premier sens : permission, droit, avoir le droit de. Les textes font penser qu'il y a un mérite (Jn.10 : 18 ; 1Cor.9 :12 ; 2Thes.3 : 9 ; Hébr.13 : 10 ; Mt.8 : 9). Par sa position, sa fonction, il a droit à quelque chose.
- Le deuxième sens : autorité, pouvoir, il s'agit de pouvoir comme force intrinsèque qui agit (Lc.8 : 45-48, Mc.3 : 15, Ap.9 : 10).
- Le troisième sens : autorité politique, pouvoir d'un chef ou d'un roi. Il s'agit ici du pouvoir investi à un homme politique ; mais aussi du pouvoir qu'il a de l'institution et des moyens matériels (Jn.19 : 10).

Le Seigneur Jésus avait quel pouvoir ? Il a le pouvoir ou l'autorité au premier sens du terme comme récompense à cause de son œuvre (Es.53 : 10-12 ; Phil.2 : 8-9 ; Hébr.12 : 2b). Mais aussi en tant que Dieu, Il a le pouvoir comme force intrinsèque (Lc.8 : 45-46 ; Mt.28 : 18). Or, Il a déclaré : « comme le Père m'a envoyé, moi aussi je vous envoie » (Jn.20 : 21b). Pour nous permettre d'accomplir cette responsabilité, Il nous accorde le pouvoir comme permission, droit de faire quelque chose de sa part (Mt.28 : 19). Mais aussi par « délégation » Il nous accorde le pouvoir comme force intrinsèque : exemple (Mc.3 : 15 ; Ac.5 : 12-16 ; 19 : 11-12). Mais, il y a une autre source d'autorité dont l'homme de Dieu, jouit.

L'autorité peut-être un ascendant naturel (influence dominante, autorité morale exercée par quelqu'un). En effet, elle peut-être de l'estime, une pression morale, un grand savoir, (Ac.5 : 34-40, etc.). Ainsi, l'autorité peut avoir un aspect institutionnel et aspect moral : les deux aspects peuvent être complémentaires. Bref, l'homme de Dieu doit avoir le droit, le pouvoir de commander, de se faire obéir. S'il vit lui-même selon la Parole et l'autorité de Celui qui l'a établi, son autorité à lui est respectée par son entourage (Josué 1 : 8).

Mais, il faut savoir exercer l'autorité dans la crainte et la soumission à Dieu et ne pas en abuser. Quand un homme de Dieu se consacre vraiment à Dieu et se soumet à Lui, son autorité s'accroît (2Ch.17 : 3-13). Par ailleurs, l'autorité se gère, se partage. Mais, il faut que chaque parcelle confiée, se gère dans la droite ligne de l'autorité principale. Exemple, chacun des départements dans l'Eglise, doit avoir un responsable nommé par le Pasteur et son Conseil. Celui-là, doit gérer son département en accord avec le Pasteur et non pas en déphasage. Par extension, celui qui gère l'autorité s'appelle autorité : c'est dans ce sens qu'il est écrit : « Que toute personne soit soumise aux autorités supérieures » (Rom.13 : 1).

VIII. Les instances dirigeantes

Ils est temps de savoir que le Pasteur n'est pas le seul à administrer le peuple de Dieu. Dans le chapitre deux au paragraphe quatre, nous avons dit que Dieu suscite au Pasteur des collaborateurs en tant que berger du troupeau. Au plan administratif aussi, le Pasteur doit travailler avec des collaborateurs dans le cadre des instances : un conseil local et l'assemblée générale du district, etc.

1- Le Conseil local

1) Sa composition : Les autres bergers de la communauté locale : Evangélistes, Docteurs, élus en A.G. seront membres statutaires du Conseil local. Il faut élire les membres laïcs de différentes couches socio-professionnelles. L'autorité du Pasteur sera établie et renforcée par la présence d'un Conseil composé des hommes et des femmes de foi remarquables autour de lui. Car pour être proche de la réalité biblique, l'autorité administrative à la tête de l'église doit être collégiale.

2) Attribution de fonction

Pour rendre dynamique ce Conseil, il faudrait attribuer à chacun de ses membres, une fonction bien définie. Ainsi, selon les capacités et la formation professionnelle de chacun, on nommera tel membre à la tête de tel département de l'église locale. L'ensemble formera ainsi une bonne équipe de travail pour le Pasteur.

3) Critère de nomination ou d'élection

La notion biblique de l'autorité doit être le fondement de toute élection ou nomination dans l'Eglise de Jésus-Christ. C'est Dieu qui connaît les cœurs (Ac.1 : 24). Par ailleurs, « il n'y a point d'autorité qui ne vienne de Dieu ; et les autorités qui existent ont été instituées de Dieu » (Rom.13 : 1). Ainsi, à quelque niveau que ce soit, lorsque l'on a un choix à faire, des élections à effectuer pour un poste dans l'Eglise, le seul critère valable, c'est celui de la reconnaissance. C'est-à-dire savoir reconnaître celui que Dieu a choisi et a rempli de charisme pour tel ou tel poste (Ex.31 : 1-5). Il faudra faire taire en chacun de nous, la soif qui ne nous permettrait pas de reconnaître celui qu'il faut ; car aux postes dans l'Eglise, on accède par vocation et par charisme. Dès lors, il n'y aura pas de place pour faire la campagne en faveur d'un candidat quelconque !

Dans l'Eglise de Jésus-Christ, la fonction administrative est très importante. La réussite des autres aspects du ministère dépend, en grande partie d'une bonne administration. Aussi, les dirigeants de l'Eglise doivent-ils la prendre au sérieux :

- Introduire un cours complet sur l'administration dans les institutions d'enseignement, pour que tous les Pasteurs soient bien informés sur les sciences administratives.
- Que ceux qui sont déjà dans le ministère ne négligent pas leurs responsabilités administratives. Tout ce que nous avons dit au niveau local, est aussi valable dans tous ses détails à l'échelle nationale pour la direction d'une dénomination donnée. Il faut ajouter qu'une administration bien menée permet au Pasteur de bien encadrer la communauté, de maîtriser facilement les problèmes qui s'y posent. Mais aussi, elle lui ouvre

une autre voie merveilleuse : celle de pouvoir s'occuper de la dimension individuelle des membres de la communauté.